



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 16 décembre 2019 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 12/12/2019.

Présents : Mmes et MM. MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, ROCHE Robert, PRAILE Anne, DI QUINZIO Carole, ALLAIX Gilles, BOISSONNET Annick, DUCHENE Colette, GRANJON Marc, MERLE Jean-Michel, FAYE Sylvie, JACQUEMOT Estelle, BONNET Philippe, BERTALOTTO Frédérique, BEFORT Jean-Marc, BONNASSIEUX Bernard, DENIS Catherine, SERAILLE Loïc.

Absents excusés : DUCREUX Anne (procuration à MOLLARD Christian).

Secrétaire de Séance : DUCHENE Colette

### **MPG/ 09 2019**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 04/11/2019 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : cession d'une étrave pour 700€ et mise en destruction d'un véhicule accidenté de la flotte communale.

### **1- Finance :**

#### **A – Décision modificative du Budget communal**

Il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 23, suite à l'inscription des travaux de démolition pour l'extension du parking du 19 mars et à l'étude de l'architecte pour l'aménagement de l'appartement pour personne à mobilité réduite de la Ferme Seigne. La diminution des crédits du chapitre 21 permet de réaliser l'écriture comptable.

Il est nécessaire par ailleurs de convenir d'une hausse de 15 000€ de l'écriture d'ordre pour valorisation des travaux en régie (20 000€ initialement au BP 2019).

#### **Investissement :**

Dépenses :

##### **Chap. 21**

2128 Autres agencements et aménagements -18 000 €

##### **Chap. 23**

2313 Constructions +1 500 €

2315 Installations +16 500 €

##### **Chap. 040**

2138 +15 000€

Fonctionnement :

Recettes :

**Chap. 042**

722 Travaux régie – Immobilisation corporelle +15 000€

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

**B – Tarifs communaux, incluant une nouvelle tarification pour la salle d'animation.**

Monsieur le Maire propose de modifier certains tarifs communaux pour l'année 2020.

Il est convenu de créer un tarif d'utilisation de la salle d'animation par les habitants de Panissières incluant toujours l'usage de la cuisine. Ce tarif se décline ainsi : 270€ pour la grande salle, 230€ pour la petite salle et 420€ pour les deux salles.

*Délibération adoptée*

- *Votants : 23*
- *Abstention : 2*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

L'augmentation des tarifs envisagée est de 1,5% au regard de la tarification 2019, sauf pour les tarifs liés au droit de pesage restant inchangés. Les tarifs ci-après sont proposés :

	<b>Tarifs 2020</b>
<b>Cimetière</b>	
Tarifs des concessions	
* 50 ans par m <sup>2</sup>	226,00 €
* 30 ans par m <sup>2</sup>	119,00 €
* 15 ans par m <sup>2</sup>	59,00 €
<b>Columbarium</b>	
* 15 ans 1 emplacement de 4 urnes	537,00 €
* 30 ans 1 emplacement de 4 urnes	808,00 €
* 15 ans 1 emplacement de 2 urnes	264,00 €
* 30 ans 1 emplacement de 2 urnes	396,00 €
<b>Droit de pesage (Prix du jeton)</b>	<b>1,35 €</b>
< 5 tonnes	2 jetons
De 5 à 10 tonnes	3 jetons
de 10 à 15 Tonnes	6 jetons
> à 15 Tonnes	7 jetons
Location tables (hors associations)	3,50 €
Location bancs (hors associations)	2,40 €

Forfait livraison tables et bancs obligatoirement associé à la location (hors associations)	15,50 €
<b>Salle d'animation</b>	
<b>Panissiérais</b>	
<b>Sans repas et sans utilisation cuisine</b>	
Grande salle	<i>Devenu sans objet</i>
Petite salle	
Les deux salles	
<b>Avec utilisation cuisine</b>	
Grande salle	270,00 €
Petite salle	230,00 €
Les deux salles	420,00 €
Forfait Week End - Grande salle	447,00 €
Forfait Week End - Petite salle	396,00 €
Forfait Week End - les 2 salles	670,00 €
<b>Autres utilisateurs</b>	
Grande salle	447,00 €
Petite salle	298,00 €
Les deux salles	715,00 €
Forfait Week End - Grande salle	665,00 €
Forfait Week End - Petite salle	560,00 €
Forfait Week End - les 2 salles	1 045,00 €
<b>Forfait Vaisselle</b> (couvert complet)	47,00 €
<b>Salle Beausejour</b>	
Pour les Panissiérais uniquement	147,00 €
Apéritif	67,50 €
<b>Bibliothèque municipale</b>	
Abonnement individuel	9,50 €
Forfait annuel pour les structures d'hébergement de personnes âgées	16,00 €
Pénalité par semaine de retard	0,50 €
Comités d'entreprises	9,50 €
Abonnement enfants 0 à 15 ans	4,30 €
<b>Emplacement pour véhicule avec stationnement répété ou occasionnel (hors marche)</b>	
Par emplacement : jusqu'à 10 m <sup>2</sup>	3,65 €
de 11 m <sup>2</sup> à 20 m <sup>2</sup>	9,50 €
de 21 m <sup>2</sup> à 30 m <sup>2</sup>	19,00 €
de 31 m <sup>2</sup> et plus	40,60 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 23
- Exprimés : 23
- Pour : 23

S'agissant des tarifs du prochain séjour de ski, en février 2020, proposé par l'espace jeunes du Centre de loisirs municipal, il est convenu de fiabiliser le coût total du séjour et d'élaborer une grille tarifaire respectueuse des quotients familiaux définis avec la Caisse d'allocations familiales de la Loire. Le prix de revient effectif du séjour, déterminé en lien avec la Commission Finance, sera appliqué à la tranche la plus élevée de la grille. Une dégressivité sera appliquée aux tranches précédentes.

*Délibération adoptée*

- *Votants : 23*
- *Abstention : 4*
- *Exprimés : 19*
- *Pour : 19*

### **C – Tarifs des prestations relatives au déneigement**

M Le Maire propose la reconduction des conventions établies pour les prestations relatives au déneigement. Le coût horaire des interventions est fixé à 58€ HT/heure avec M Vignon et 60€ HT/heure avec M Roux, car ce dernier met à disposition également une saleuse.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

Par ailleurs, selon les nécessités du circuit de déneigement et les effectifs mobilisables, il est souhaité le recours ponctuel au service de M Bernard Bonnassieux et M Loïc Seraille, exploitants agricoles. Au regard de leur mandat d'élus au sein du Conseil municipal, il est rappelé les dispositions de la loi 99-574 du 9 juillet 1999 et de l'article 432-12 Code Pénal (conditions de la dérogation pour les communes de -3500 habitants pouvant bénéficier d'une prestation délivrée par un élu).

Il est proposé d'établir avec chacun d'eux une convention fixant leurs interventions pour la conduite des engins de déneigement de la commune à 15,28€ HT / heure, pour les heures de jour, et 22,93€ HT/heure pour les heures de nuit (22h-5h), week end ou jour férié.

*M Bernard Bonnassieux et M Loïc Seraille quittent la salle du Conseil et ne prennent pas part au délibéré et au vote ; délibération adoptée à l'unanimité :*

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

### **D – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'année 2020**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permettant d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du nouveau budget, dans la limite de 25% des crédits ouverts lors de l'exercice budgétaire précédent.

**Pour le budget principal de la Commune :**

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2019 : 2 540 931 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 635 232 € (25% x 2 540 931 €). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**Frais d'études**

- Frais d'études : 26 211 € (art 2031)

**Subvention d'équipement**

Subvention d'équipement – Bien mobilier : 110 000 € (art 20141581)

**Bâtiments**

- Divers travaux dans bâtiments communaux : 100 000 € (art. 2135)

**Voirie**

- Travaux : 100 000 € (art. 2151)

**Mobilier**

- Acquisition : 50 000 € (art. 2184)

**Installations**

-Installations, matériel : 200 000€ (art.2315)

**Pour le budget Assainissement de la Commune :**

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2019 : 324 434€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 81 108 € (25% x 324 434€). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**Réseaux assainissement :**

-Travaux sur le réseau d'eaux usées de la commune : 81 108 € (art 21532)

Le conseil municipal valide l'ouverture des crédits 2020 selon les modalités proposées.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

## **E - Subventions sollicitées en 2020 auprès du Département de la Loire pour les projets d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle les dispositifs de financement proposés par le Département de la Loire au bénéfice des communes en 2020. La commune de Panissières présente les dossiers de demande de subvention suivants :

### **-Enveloppe territorialisée 2020 : Equipements sportifs**

Coût total des travaux :	55 645€ HT
Estimation « Enveloppe territorialisée » :	27 822 €
Autofinancement communal :	27 822 €HT

### **-Enveloppes solidarité 2020 :**

Panneau d'information lumineux	
Montant estimé des travaux :	13 010€ HT
Enveloppe de solidarité :	5 204€
Autofinancement communal :	7 806€ HT

Requalification du Centre-Bourg : démolition pour extension du parking du 19 mars

Montant estimé des travaux :	16 680€ HT
Enveloppe de solidarité :	6 672€
Autofinancement communal :	10 008€ HT

### **-Enveloppe Voirie 2020 : réfection de 2 voies communales**

Montant prévisionnel des travaux :	65 466€ HT
Enveloppe Voirie :	26 186 €
Autofinancement communal :	39 280 €HT

### **-Amendes de Police 2020 : aménagements de sécurité pour la route de Cottance**

Montant prévisionnel des travaux :	15 000€ HT
Amendes de Police :	4 500€
Autofinancement communal :	10 500€ HT

### **-Appel à projet « Hébergement touristique » : aménagement d'un appartement PMR à la Ferme Seigne**

Montant prévisionnel des travaux :	70 000 € HT
Subvention :	14 000 €
Autofinancement communal :	56 000€ HT

*Délibérations adoptées à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

## **2- Conventions et règlement**

### **A - Convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de Mairie de la Communauté de Communes de Forez-Est**

Le service « remplacement des secrétaires de mairie », proposé par les services communautaires, peut assurer les missions suivantes, en cas d'absence ou de besoin de renfort ponctuel dans les effectifs :

- . Assurer la gestion financière et comptable de la commune : exécution et suivi budgétaire
- . Gérer les affaires générales de la commune : secrétariat, état civil, urbanisme, cimetière, CCAS...
- . Accueil et renseignement de la population communale
- . Elaboration des délibérations du Conseil municipal, décisions, arrêtés et transmissions
- . Assistance et conseils aux élus
- . Assurer le suivi du personnel communal : paie, gestion des carrières, absences, congés...

La convention proposée est conclue sur une durée d'un an. Les tarifs 2019-2020 sont fixés à 168 € pour une journée de 7 heures (6 h 30 de travail effectif et 30 mn trajet).

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

**B- Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le cdg42 pour le risque « santé » et « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement.**

Il est proposé le renouvellement du dispositif de protection sociale de la commune, suite aux démarches conduites par le Centre de Gestion de la Loire auprès de nouveaux opérateurs. L'adhésion des agents de la collectivité reste facultative. La participation financière de la commune est de 20 euros par agent et par mois pour le risque « santé » et de 9 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ».

La convention « Santé » est conclue avec la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MACIF) et offre 3 niveaux de garanties différents. La convention « Prévoyance » est conclue avec la Mutuelle nationale territoriale pour assurer une garantie de maintien de salaire

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

**C- Règlement de la salle d'animation**

Il est élaboré un nouveau règlement pour la salle d'animation, reprenant les modalités d'utilisation du site (usage, assurance...). Sont par ailleurs précisés les points suivants :

- La réservation de la salle ne sera effective qu'après signature d'un contrat de réservation en Mairie et du dépôt d'un chèque de 150€ pour pré-réservation (acompte).
- En cas d'annulation, le remboursement de l'acompte n'est effectué que si l'annulation se fait 1 mois avant la date de la location.
- Remise des clés : Au plus tard la veille de la réservation, l'utilisateur prendra rendez-vous auprès de l'agent responsable de la salle, pour réaliser l'état des lieux d'entrée. Les clés lui seront remises à cette occasion, en contrepartie de la remise d'un chèque de caution de 300 euros. Sera déterminé également le jour et l'heure de l'état des lieux de sortie permettant la

restitution de ces clés. La personne signataire de l'état des lieux entrant est tenue d'assister à l'état des lieux sortant.

- Restitution de la caution se fera une semaine après l'état des lieux de sortie. Si des dégradations apparaissent après l'état des lieux sortant, la caution sera retenue. Si la caution ne suffit pas, une somme complémentaire sera demandée. Si le nettoyage n'a pas été (ou que partiellement) effectué, le montant de l'intervention des services de nettoyage sera retenu sur la caution.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

**3- Urbanisme : attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.**

Dans le cadre du dispositif d'aide au développement du commerce « Région – CCFE – Commune de Panisnières », deux dossiers au bénéfice de Mme Dire et de Mme Murigneux, sont validés :

<p><b>« Apparence »</b> <b>Mme DIRE</b> <b>PANISSIERES</b></p>	<p><b>Projet : Réfection complète du salon de coiffure</b></p> <p>Montant total du projet : 36 000€ HT</p> <p>Montant d'investissements retenus : 30 709€ HT</p> <p>Montant des dépenses éligibles CCFE : 20 000€ HT</p> <p><u>Aide sollicitée :</u></p> <p>Commune : 2000€</p> <p>Communauté de Communes Forez-Est : 2000€</p> <p>Région : 6142€</p>
<p><b>« Optique Panisnières »</b> <b>Mme MURIGNEUX</b> <b>PANISSIERES</b></p>	<p><b>Projet : Modernisation du local commercial dans le cadre de la reprise de l'activité d'optique</b></p> <p><b>Montant total du projet : 29 055€ HT</b></p> <p><b>Montant d'investissements retenus : 29 055€ HT</b></p> <p><b>Montant des dépenses éligibles CCFE : 20 000€ HT</b></p> <p><b>Aide sollicitée :</b></p> <p><b>Commune : 2000€</b></p> <p><b>Communauté de Communes Forez-Est : 2000€</b></p> <p><b>Région : 5811€</b></p>



Les versements des subventions de 2000€ allouée par la Commune respectivement pour le projet de Mme Dire et pour le projet de Mme Murigneux sont confirmés.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

#### **4- Rapport des commissions**

##### **-Jeunesse – CCAS :**

Pour le CCAS, 48 bénévoles ont participé à la remise des colis en décembre.

Les prochaines élections du Conseil municipal des enfants s'organisent.

##### **- Sport-Communication**

Un bilan positif est dressé sur le dispositif des chantiers éducatifs 2019. Une demande est adressée au Département de la Loire pour réitérer l'opération en 2020.

##### **- Finance-Ressources Humaines :**

Les prêts relais contractés en 2019, dans l'attente de versement de subventions sont remboursés (610 000€). Les résultats d'exercice s'annoncent correctement avec cette maîtrise de l'endettement et l'effort poursuivi sur les dépenses de fonctionnement.

##### **- Bâtiment-Voirie :**

Une réunion conjointe avec la commission urbanisme est prévue pour traiter la question des stationnements gênants.

Des problèmes d'électricité sont en cours de règlement sur les coffrets desservant la Ferme Seigne, la salle d'animation et le court de tennis.

##### **-Urbanisme – Culture :**

Une projection du film "Stéphane, de fil en aiguille", organisée par les musées de Bussières et Panissières, a eu lieu le mercredi 11 décembre à 20h au cinéma de Panissières. Ce documentaire, réalisé par Corinne Kaoua, suit le travail de Stéphane Vergnon durant toute la création de son défilé-spectacle "Les quatre saisons", pour Les 48h de la création 2018. Cette soirée a été l'occasion d'annoncer la prochaine édition des 48h de la création 2020.

Un spectacle intitulé « La recette des papilles qui frétilent », avec Sandrine Duplat et Catherine Séon, chanteuses lyriques, et Fabienne Charles, pianiste est en cours de préparation. Il se déroulera le 28 mai 2020 à 20h à la salle d'animation.

Un retour très positif est constaté suite à la pose des nouvelles illuminations de fin d'année dans la commune.

### Questions diverses

-Grâce à un partenariat mis en place entre le Département de la Loire et la Communauté de Communes de Forez-Est, 293 tonnes de pneus ont été récupérées, à ce jour, auprès de 48 fermes. Deux points de collecte sont habilités : la déchetterie communautaire d'Épercieux-Saint-Paul (149 tonnes) et celle de Panissières (144 tonnes). Cette collecte est basée sur le principe de l'apport volontaire et est payante (250 € hors taxes la tonne, soit 300 € la tonne toutes taxes comprises). L'objectif est de collecter et recycler quelque 9.000 tonnes d'ici 2023 sur le Département. CCFE et le Département subventionnent 50 euros la tonne chacun, le reste à charge est de 200 euros pour les agriculteurs.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue 20 janvier 2020.

Le Maire, Christian MOLLARD.

  
